

N° 7883³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROPOSITION DE LOI

portant modification

- 1) de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Technologie de l'Education ; c) l'institution d'un Conseil scientifique ;
- 2) de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES SALARIES

(4.8.2022)

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 25 juillet 2022, vous avez saisi notre chambre professionnelle pour avis concernant la proposition de loi sous rubrique.

La CSL tient à souligner que dans son avis relatif au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022, elle avait formulé une remarque dans le même sens :

« *DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES NUMERIQUES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL. En ce qui concerne l'intégration des TICs dans les écoles fondamentales, la CSL estime insuffisant les investissements de certaines communes au niveau de l'équipement informatique. Il s'avère que des enseignants ne peuvent ni appliquer les compétences d'enseignement numérique acquises lors de leurs formations continues, ni profiter à fond des plateformes et ressources numériques à disposition, dont les passeports média élaborés pour les différents cycles de l'enseignement fondamental, lié à un manque d'équipement informatique suffisant et adéquat. Afin de contrecarrer les inégalités existantes entre les différentes communes, elle estime indispensable que l'Etat mette à disposition de chaque école fondamentale un budget dédié à l'acquisition d'un matériel informatique permettant de développer de manière équitable les compétences numériques de chaque élève.* »

Par conséquent, notre chambre professionnelle ne peut qu'appuyer cette proposition de loi qui nous permettrait de réduire les inégalités existantes et d'avancer vers une société de la connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour la Chambre des salariés,

Le Directeur,
Sylvain HOFFMANN

La Présidente,
Nora BACK

